

## Commission sur les finances et l'administration

### PTI 2014-2016

### Recommandations

---

La Commission sur les finances et l'administration remercie le Service des finances et toutes les unités d'affaires qui ont présenté publiquement les priorités d'investissements retenues dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 et qui ont répondu ou apporté des précisions aux questions des commissaires.

Les commissaires qui ont participé à l'étude du PTI 2014-2016 déplorent le fait que plusieurs membres en titre de la commission ont été fréquemment ou complètement absents des travaux de la commission.

La Commission fait les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération :

#### Recommandations générales

##### R-1

Que l'administration municipale adopte dorénavant son PTI au plus tard au mois de juin de chaque année de façon à permettre de procéder au lancement des appels d'offres dès le début de l'année suivante et de permettre aux unités d'affaires et aux arrondissements d'obtenir de meilleurs taux de réalisation.

##### R-2

Que l'administration municipale poursuive son objectif de réalisation des travaux de toutes les unités d'affaires à la hauteur de 80% en 2014 et de 90% en 2015, considérant que les projets devraient désormais ne plus être reportés.

##### R-3

*Considérant que le taux de réalisation du PTI est mesuré sur la base des montants investis et que les projets réalisés à des coûts inférieurs aux prévisions ont un effet à la baisse sur le taux de réalisation,*

Que l'administration municipale développe une formule d'établissement du taux de réalisation du PTI qui tienne compte des écarts par rapport aux coûts estimés des projets.

##### R-4

Pour les exercices subséquents d'étude du PTI, que l'administration municipale s'assure que les présentations faites à la Commission par les diverses unités d'affaires montrent l'évolution de leurs investissements sur une base décennale incluant les années antérieures et postérieures à la période couverte par le PTI ainsi que, dans la mesure du possible, une description de l'état d'avancement des grands projets.

**R-5**

Que l'administration municipale se donne comme objectif à court, moyen et long terme d'affecter les trois quarts (75%) du PTI à des projets de protection et de réhabilitation et le quart (25%) à des projets de développement.

**R-6**

Que l'administration municipale poursuive sa stratégie fiscale portant sur la taxation de l'eau et de la voirie en maintenant le fonds dédié à l'eau et en créant un véritable fonds dédié à la voirie, considérant qu'il n'existe actuellement qu'une réserve foncière dédiée à la voirie.

**R-7**

Que l'administration municipale poursuive ses pratiques de saine gestion pour augmenter le paiement au comptant des dépenses d'immobilisations, mis à part les Fonds de l'eau et de la voirie, et ainsi contribuer à réduire la dette.

**R-8**

Que l'administration municipale s'assure d'une utilisation optimale des programmes de subventions pour les infrastructures provenant des gouvernements du Canada et du Québec.

**R-9**

Que l'administration municipale assure un contrôle rigoureux de la dette à la charge des contribuables en limitant le niveau d'emprunt à 600 M\$ par année afin d'assurer le maintien du ratio d'endettement de la Ville en dessous de 100 % des revenus du budget global et le maintien du poids de la dette au budget de fonctionnement inférieur à 16 % de l'ensemble des dépenses.

**R-10**

Que l'administration municipale porte une attention particulière au maintien et à l'amélioration de la cote de crédit de la Ville en prenant toutes les mesures appropriées pour y arriver.

**R-11**

*Considérant qu'au-delà de 800 employés municipaux sont rémunérés à même les fonds du PTI de la Ville,*

Que l'administration municipale s'engage à éliminer d'ici quatre ans la rémunération d'employés à même les fonds du PTI en prenant les moyens nécessaires afin d'y arriver et qu'elle dépose aux conseils municipal et d'agglomération des rapports trimestriels sur l'évolution du personnel capitalisé.

**R-12**

Que lors de la présentation du prochain PTI, le Service des finances et les unités d'affaires concernées présentent, pour chacun des projets, les incidences ou les impacts budgétaires sur les dépenses de fonctionnement de la Ville.

**R-13**

Que l'administration municipale fasse appel à la méthode de l'analyse de la valeur dans l'élaboration et la gestion du PTI, qu'elle établisse des indicateurs de gestion et de rendement, qu'elle procède de façon systématique à des tests d'étalonnage et de comparaison et qu'elle consigne toutes ces informations dans un rapport déposé au conseil municipal.

**R-14**

Que l'administration municipale s'assure d'obtenir un portrait global mis à jour à tous les quatre mois de l'état de santé des actifs immobilisés de la Ville.

**R-15**

Que l'administration municipale intègre à son PTI une présentation de la planification stratégique à court, moyen et long termes afin de faciliter l'établissement des priorités de la Ville.

**Arrondissements****R- 16**

Que, dans le cadre de la révision du financement des arrondissements, le prochain PTI déposé par l'administration municipale repose sur un modèle révisé tenant compte de divers paramètres montrant les particularités et les nouvelles réalités des arrondissements comme, par exemple, la superficie, le nombre de kilomètres de rues, de pistes cyclables et de trottoirs, la présence d'activités ou d'aménagements particuliers, le patrimoine immobilier, l'état de vétusté des infrastructures, etc.

**R- 17**

Que, dans la problématique du financement des arrondissements, l'administration municipale tienne autant compte de la question des PTI que de celle des dotations budgétaires.

**Ressources matérielles****R-18**

Que l'administration priorise les immeubles pour les sommes non utilisées au PTI 2014-2016 et révisé la priorité du PTI 2015-2017 pour la protection des immeubles afin de ramener le taux de vétusté à 20 %.

**R-19**

Que l'administration municipale révisé la priorisation de budget pour l'aménagement des sites d'élimination de la neige pour le PTI 2015-2017 à partir du plan d'action déposé à l'automne 2013.

**R-20**

Que l'administration municipale investisse 15 M\$ dans la poursuite du programme de mise à niveau du matériel roulant de la Ville lorsque des sommes prévues au PTI global non utilisées seront identifiées au cours de 2014 et 2015 et que ce montant soit utilisé en fonction des investissements dans les activités stratégiques.

## **Eau**

### **R- 21**

Que l'administration municipale dépose au conseil municipal et à la Commission sur les finances et l'administration, à tous les trois mois, un rapport de suivi de l'évolution du Fonds de l'eau comparant les réalisations aux objectifs fixés.

### **R-22**

*Considérant les objectifs de la Stratégie montréalaise de l'eau,*

*Considérant l'insuffisance du taux actuel de réalisation des investissements,*

*Considérant les sommes considérables en jeu et les risques en termes de sécurité et d'économie,*

Que l'administration municipale mette sur pied un comité directeur de coordination de tous les intervenants concernés par les projets de l'eau.

### **R-23**

Que le Service de l'eau poursuive le travail de priorisation quant à la construction des bassins de rétention et de tous autres travaux sur le territoire.

### **R-24**

Que le Service de l'eau poursuive le travail de coordination avec les arrondissements pour une meilleure planification lors des travaux sur les conduites secondaires et le pavage de la chaussée dans le but de réduire les délais de réalisation au bénéfice des citoyens.

## **Transport**

### **R-25**

Que pour les prochains exercices du PTI, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement présente un calcul des coûts réels et de la valeur des investissements réalisés pour le réseau cyclable.

## **Commission des services électriques**

### **R-26**

Que l'administration municipale étudie la possibilité de permettre aux villes liées qui le souhaitent de recourir aux services et à l'expertise de la Commission des services électriques de Montréal

### **R-27**

Que la Commission des services électriques de Montréal s'assure, dans la planification et l'organisation de ses activités, de la meilleure cohérence possible en développant des plans d'interventions qui tiennent compte des priorités de la Ville.

**R-28**

Que la Commission des services électriques de Montréal procède, avec les divers usagers de ses services, à une révision des protocoles d'enfouissement des réseaux câblés de façon à tenir davantage compte des caractéristiques des territoires montréalais, notamment l'âge de certains quartiers.

**Technologies de l'information****R-29**

Que le Service des technologies de l'information poursuive une réflexion sur la possibilité d'intégrer des ressources externes expertes, issus du milieu universitaire ou autre milieu d'appoint, pour appuyer son comité stratégique sur les technologies de l'information.

**R-30**

Que le Service des technologies de l'information présente, lors de l'étude des prochains PTI, l'arrimage avec le plan stratégique qui sera déposé cet automne.

**R-31**

*Considérant la croissance fulgurante de la consommation des technologies de l'information à la Ville,*

*Considérant que les technologies de l'information sont en soutien à la majorité de services offerts aux citoyens de Montréal,*

Que le Service des technologies de l'information renforce les mesures de contrôle des coûts de ses projets et poursuive le développement de ses mécanismes de reddition de comptes.

**Mise en valeur du territoire****R-32**

Que le Service des finances, en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire, développe des outils et produise des analyses des retombées fiscales et non fiscales des investissements financés par le Fonds d'investissement et en fasse état à la Commission sur les finances et l'administration lors de l'étude publique du PTI.

**R-33**

Que l'administration municipale dépose au conseil municipal et à la Commission sur les finances et l'administration, à tous les trois mois, un état de l'avancement des grands projets d'investissement.

## **Parc Jean-Drapeau**

### **R-34**

Que la Société du parc Jean-Drapeau poursuive et intensifie ses efforts auprès du gouvernement du Canada pour obtenir une contribution financière significative dans le cadre de l'année 2017 qui marquera le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada et le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'exposition universelle de 1967.

### **R-35**

Que la Société du parc Jean-Drapeau intensifie ses recherches dans le but de trouver un exploitant permanent pour les installations du pavillon Hélène-de-Champlain.

## **Sécurité publique**

### **R-36**

Que l'administration municipale autorise le Service de sécurité incendie à procéder à une «surprogrammation» de son PTI en 2014 pour y prévoir les honoraires professionnels liés à des travaux dont la réalisation est prévue à compter de 2015.

### **R-37**

Que le Service de sécurité incendie élabore un plan de rationalisation de ses véhicules, autres que ceux requis en vertu du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, dans le cadre d'une stratégie d'au moins dix ans basée sur une adéquation entre les capacités d'investissement de la Ville et les coûts d'exploitation.

### **R-38**

Que, dans le cadre du renouvellement de sa flotte de véhicules, le Service de police de la Ville de Montréal évalue divers modèles possibles, de conception nord-américaine et autre, en fonction non seulement du coût d'acquisition, mais en tenant compte du coût du cycle de vie, c'est-à-dire, entre autres, des coûts énergétiques, des frais d'exploitation, d'entretien et de maintenance, des coûts liés à l'environnement, etc.

## **Société de transport de Montréal**

### **R-39**

Que la Société de transport de Montréal poursuive, avec l'appui de la Ville et de l'agglomération de Montréal, ses efforts auprès du gouvernement du Québec (Fonds vert, Fonds des infrastructures) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (fonds dédiés au transport en commun, redevances sur les plaques d'immatriculation, taxe sur l'essence, péage métropolitain ou autres) pour obtenir un financement stable lui permettant de s'acquitter de ses responsabilités en terme d'infrastructures.

### **R-40**

Que la Société de transport de Montréal puisse produire un PTI pluriannuel allant jusqu'à 2020 et montrant les coûts des projets et les sources de financement correspondantes.

## **Étude du PTI et concertation du milieu**

### **R-41**

Que, lors des prochaines études publiques, les présentations des diverses unités administratives soient élaborées à partir de normes précises et de façon uniformisée pour en faciliter la compréhension par les commissaires et les citoyens.

### **R-42**

Que, lors des prochaines études publiques du PTI, l'administration municipale se penche sur la possibilité de tenir des assemblées en soirée à l'extérieur de l'hôtel de ville dans les divers arrondissements et s'assure de la mise en place de tous les mécanismes de communication pour favoriser la participation citoyenne à ces assemblées.

### **R-43**

Que l'administration municipale établisse, pour les prochains exercices du PTI, un mécanisme de concertation avec les divers groupes d'intérêt de la communauté montréalaise dans le cadre de rencontres prébudgétaires visant à identifier les enjeux et les priorités d'investissement de la Ville.